

La coopération, un acteur du vignoble

PUBLIÉ LE 01/04/2014 - MIS À JOUR LE 01/04/2014 À 11:51

Par Sophie Claeys-Pergament

ÉQUILIBRE. C'est le grand challenge des coopératives vinicoles : se battre pour évoluer et défendre leur rôle au sein de l'interprofession champenoise.



La défense du statut coopératif et le maintien d'un équilibre entre les acteurs de la filière Champagne sont les deux axes développés par Éric Potié, président de la Fédération des coopératives vinicoles de la Champagne.

Lors de la dernière assemblée de la Fédération, il a ainsi observé que « ces deux volets sont d'ailleurs totalement indissociables : la défense du statut étant l'outil indispensable pour que la coopération continue à jouer son rôle dans l'économie champenoise. »

Le coopérateur, acteur de la filière

Pour ce farouche partisan du système, la défense du statut coopératif doit être représentée par l'incarnation de valeurs modernes. « Si nous défendons ardemment un statut coopératif dans un format proche de son format originel, ce ne doit pas être une question de principe, d'habitude, mais ce doit être une action réfléchie menée parce que ce statut continue de répondre à nos attentes, à nos valeurs et à nos préoccupations. »

Il tient d'ailleurs à mettre en exergue le rôle des adhérents en indiquant qu'à l'inverse d'une relation commerciale classique, « la coopérative est le prolongement de l'exploitation de ses membres. Par sa double qualité, de détenteur de parts sociales et d'apporteur, le coopérateur est véritablement acteur de sa coopérative et de la filière. » Éric Potié tient à faire le distinguo entre la coopération et le négoce : « Les outils sont comparables, de par leur taille, la coopération développe également des marques de notoriété, et les subtilités juridiques qui distinguent contrat commercial et engagement coopératif ne sautent pas aux yeux. » D'ailleurs il pointe l'érosion du foncier et l'érosion des marchés en rappelant qu'il s'agit de « phénomènes d'autant plus inquiétants que notre modèle champenois est largement fragilisé, depuis la libéralisation des relations entre le vignoble et le négoce, au début des années 90. Les contrats de droits privés qui ont remplacé les contrats interprofessionnels n'offrent pas les mêmes garanties d'approvisionnement au négoce et ils n'offrent pas non plus les mêmes garanties aux viticulteurs ».

Soutenir les coopératives

En cette période de renouvellement des contrats interprofessionnels, le président de la fédération des coopératives fait passer son message : « Il faut tout faire pour soutenir les opérateurs qui, au vignoble, continuent à s'engager dans la mise sur le marché du champagne, qu'ils soient manipulants coopérateurs ou coopératives. » Car pour le vignoble, les phénomènes de succession, l'intégration des viticulteurs par le négoce, la montée en puissance de l'individualisme et la perte des valeurs collectives touchent principalement les coopératives locales.

Face à des marques de coopératives qui évoluent, Éric Potié explique ainsi que « le développement des marques de notoriété par la coopération constitue une vraie solution qui permet au vignoble d'anticiper les effets du déséquilibre latent. Appuyer le développement de la manipulation et des marques de la coopération afin de maintenir les parts de marchés du vignoble ».



Le journal du jour **L'UNION- L'ARDENNAIS**

Feuilletez le
journal sur
votre
ordinateur

CHOIX DE L'ÉDITION :

Reims

DATE :

03 / 04 / 2014

[Je consulte](#)

Vidéos